



**Conseil régional**  
Ensemble, l'Île-de-France  
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 6 – Enseignement secondaire (CR2019-906)

Fonctionnement

Chapitre 932 - Enseignement

Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes

Code Fonctionnel 28 : Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-004 : Aides aux élèves de second cycle

Action 12800405 : Aide à l'introduction de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires

#### Texte de l'amendement :

**L'action est abondée de 10M€ en AE et de 10M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

#### Exposé des motifs :

Depuis la suppression du dispositif d'aide à l'introduction de produits biologiques dans les cantines scolaires il y a un an, rien n'a été fait par la Région Île-de-France pour accélérer la transition de nos cantines vers le biologique et les circuits courts. Tout le monde s'accorde désormais pour dire qu'il y a urgence en la matière.

L'an dernier, les crédits de cette ligne avaient été transférés au pôle environnement, et utilisés pour quelques campagnes de communication ainsi que pour l'organisation de la présence de la Région au Salon de l'Agriculture 2020. Les actions financées tout comme les moyens attribués sont très insuffisants au regard des objectifs de la majorité pour 2024.

Le but de cet amendement est de faire en sorte que la Région reprenne une action décidée et volontariste en matière de transition environnementale agricole en jouant à nouveau, par un dispositif renouvelé, sur l'intégralité de la chaîne. Grâce à un « Plan bio cantine 2024 » de 10M€ par an, la Région tentera de rapprocher les maillons de la chaîne de production – consommation, pourra soutenir les initiatives de producteurs/transformateurs qui s'engagent à alimenter les cantines des lycées, engagera des actions de formation et de sensibilisation dans les lycées et viendra en soutien financier des cantines qui augmenteront la part du bio dans leurs denrées.

Maxime des GAYETS  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Ensemble, l'Île-de-France

Eddie AÏT  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Radical, citoyen, démocrate,  
écologiste et centriste  
Le rassemblement



**Conseil régional**  
Ensemble, l'Île-de-France

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### **Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 6 Enseignement secondaire (CR 2019-906)

Investissement

Chapitre 902 : Enseignement

Sous-section 22 : Enseignement du second degré

Code Fonctionnel 222 : Lycées publics

Programme HP222-001 Études générales lycées publics

Action 12200101 : Études générales lycées publics

### **Texte de l'amendement :**

L'action est abondée de 0,150M€ en AP et de 0,150M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur le Chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries ».

### **Exposé des motifs :**

Il est proposé d'abonder la ligne « Études générales lycées publics » afin qu'une étude soit lancée, dès 2020, pour examiner les conditions de réalisation d'un lycée dans la commune de Châtillon et de son inscription au prochain PPI régional.

En 20 ans, la ville de Châtillon et son bassin territorial se sont développés tant au niveau de l'immobilier que de ses transports avec le Grand Paris Express, avec notamment un nouveau projet le long de la RD906 jusqu'à Vélizy qui aura pour conséquence l'arrivée de 5000 habitants supplémentaires dans les années à venir.

Pour accompagner ce développement, des écoles ont été rénovées, une école élémentaire nouvellement ouverte et agrandie. Par contre, dès que les enfants accèdent au secondaire cela devient problématique pour les familles. Car si Châtillon compte 2 collèges : George Sand avec un effectif de près de 450 élèves et Paul Éluard qui accueille plus de 590 élèves dans un bâtiment tout juste rénové, le lycée de secteur historique est Jacques Monod à Clamart. Il s'agit d'un lycée intercommunal qui devrait a priori accueillir à hauteur de 35% de ses effectifs des lycéens châtillonnais.

Pourtant, depuis plus de 5 ans, la ville fait l'objet d'une sectorisation sur 5 établissements dans les communes aux alentours. L'Académie a fait ce choix pour répartir les enfants, au détriment du temps de trajet (parfois triplé) et du choix des familles.

Plusieurs demandes pour la création d'un lycée à Châtillon ont été faites ces dernières années et, sous la pression démographique toujours d'actualité, cette création devient urgente, d'autant que les nouveaux établissements attendus à Bagneux et au Plessis-Robinson ne pourront répondre à l'évolution démographique attendue.

Il est ainsi proposé qu'une étude objectivise les conditions de création d'un établissement du second degré dans la commune de Châtillon.



**Maxime des GAYETS**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
*Ensemble, l'Île-de-France*



**Conseil régional**

Ensemble, l'Île-de-France  
Alternative Écologiste et Sociale  
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste  
Groupe Front de Gauche

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 6 – Enseignement secondaire (CR2019-906)

Fonctionnement

Chapitre 932 - Enseignement

Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes

Code Fonctionnel 28 : Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-005 : Schéma des formations

Action Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves.

**Texte de l'amendement :**

**L'action est abondée de 10M€ en AE et de 10M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

La lutte contre le décrochage scolaire doit être une priorité régionale

Alors qu'année après année les rapports PISA montrent les carences et les aspects inégalitaires du système éducatif français, alors que les jeunes issus des classes populaires se sentent de plus en plus abandonnés par la puissance publique, la Région Île-de-France s'est engagée depuis quatre ans dans le démantèlement de sa politique de lutte contre le décrochage scolaire.

Après la suppression de précieux emplois-tremplins qui intervenaient en milieu scolaire, après la réorientation quasi-intégrale des crédits « réussite pour tous » vers des actions de rapprochement entre le lycée et l'entreprise, après la multiplication des crédits aux lycées privés, la Région Île-de-France a cette année supprimé tous les programmes pédagogiques qui orientaient l'action de la Région pour répondre aux objectifs de solidarité promus par le SDRIF, pour les remplacer par un unique « budget d'autonomie », moins coûteux, allouant une somme unique aux établissements dans une absence totale de logique et de justice sociale.

Le cri d'alarme des enseignants du lycée d'Alembert à Aubervilliers (93) doit être au contraire immédiatement entendu par notre institution. Cet amendement propose que la Région réinvestisse le champ éducatif, et propose, avec des crédits retrouvés, un réel plan de lutte contre le décrochage scolaire qui pourra se décliner en appels à projets, soutien aux associations homologuées et présentiel humain dans les établissements pour faire du support pédagogique auprès de la communauté éducative.

  
Maxime des GAYETS  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Ensemble, l'Île-de-France

  
Céline MALAISÉ  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
Front de gauche  
Parti communiste français  
et République & Socialisme

  
Ghislaine SENÉE  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
Alternative écologiste et sociale

  
Eddie AIT  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Radical, citoyen, démocrate,  
écologiste et centriste  
Le rassemblement



**Conseil régional**  
Ensemble, l'Île-de-France  
Alternative Écologiste et Sociale  
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste  
Groupe Front de Gauche

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II - Dispositions relatives aux charges  
ANNEXE 6 – Enseignement secondaire (CR2019-906)  
Investissement  
Chapitre 902 : Enseignement  
Sous-section 22 : Enseignement du second degré  
Code Fonctionnel 222 : Lycées publics  
Programme HP222-004 : Rénovation des lycées publics  
Action 12200401 : Rénovation des lycées publics

#### Texte de l'amendement :

L'action est abondée de 20M€ en AP et de 15M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur le Chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries ».

#### Exposé des motifs :

Considérant l'accélération rapide du réchauffement climatique et la nécessité d'adapter nos modes de vie à court et moyen termes, cet amendement propose que la Région s'engage par une révision intégrale du PPI, à adopter un plan d'adaptation climatique des lycées franciliens, qui dépasse la simple approche énergétique déjà engagée. Cette année, les crédits prévus à la construction de lycées neufs sont en baisse. Plutôt que de ralentir l'effort régional en la matière, cet amendement propose d'utiliser les crédits différemment.

Les sommes affectées par cet amendement serviront à adapter les projets de construction en cours et à rénover le bâti existant pour lutter contre les effets des vagues de chaleur, par des solutions écoresponsables. Ainsi, toutes les surfaces bio-valorisables des établissements devront l'être. Partout où cela est possible, des opérations de débitumage des cours de récréation et de création de tampons végétaux d'isolation autour des bâtiments seront lancées. Une attention sera portée sur le cycle de l'eau et la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des surfaces végétales. En raison de l'emprise foncière importante de nos lycées, Le plan pluriannuel d'investissement ainsi revu et augmenté s'inscrira ainsi davantage dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre telle que fixée par l'Accord de Paris.

Maxime des GAYETS  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Ensemble, l'Île-de-France

Céline MALAISÉ  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
Front de gauche  
Parti communiste français  
et République & Socialisme

Ghislaine SENÉE  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
Alternative écologiste et sociale

Eddie AÏT  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Radical, citoyen, démocrate,  
écologiste et centriste  
Le rassemblement

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II - Dispositions relatives aux charges  
ANNEXE 6 Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Investissement  
Chapitre 902 : Enseignement  
Sous-section 22 : Enseignement du second degré  
Code Fonctionnel 222 : Lycées publics  
Programme HP222-001 : Construction des lycées neufs  
Action 12200101 : Études générales lycées publics

**Texte de l'amendement :**

**L'action est abondée de 0,1M€ en AP et de 0,1M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le Chapitre 908 « Transports », sous-fonction 82 « Routes et voiries ».

**Exposé des motifs :**

La Région a prévu, dans son plan pluriannuel d'investissement de s'engager sur l'ouverture de 20 800 nouvelles places dans les lycées d'ici à 2027.

Notre Région connaît une dynamique démographique importante. Dès aujourd'hui, des lycéens, du Val-d'Oise et des Hauts-de-Seine notamment, n'ont pas trouvé de place en lycées à la rentrée et ont dû faire appel à la justice pour que les pouvoirs publics acceptent de prendre leurs responsabilités. Cette situation est inacceptable. Si 10% des lycées sont aujourd'hui en surcapacité, l'évolution démographique prévue par l'INSEE (jusqu'à +30 000 élèves en 2027) montre que l'augmentation prévue du nombre de places sera insuffisante pour remédier à la situation.

Cet amendement propose que la Région révise intégralement le Plan Pluriannuel d'Investissement et propose un nouveau plan d'investissement pour la période 2020-2030 qui permette de réduire significativement le sureffectif dans les lycées d'Île-de-France. Ce Plan Pluriannuel proposera une individualisation des projets avec un échéancier.



**Maxime des GAYETS**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
*Ensemble, l'Île-de-France*

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)

Fonctionnement

Chapitre 932 - Enseignement

Sous-section 22 : Enseignement du second degré

Code Fonctionnel 222 : lycées publics

Programme HP222-017 : Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics

Action 12201705 : DGFL lycées publics\_

**Texte de l'amendement :**

**L'action est abondée de 10M€ en AE et de 10M€ en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

**Revaloriser le budget des lycées**

Depuis 2016, le budget de lycées, calculé par les barèmes de la Dotation Globale de Fonctionnement, a baissé de 20€ par élève, hors dépenses de chauffage et d'électricité reprises par la Région. Aujourd'hui, la situation matérielle des lycées est très dégradée et la communauté éducative se plaint du manque de moyens. Le budget d'autonomie n'est qu'un cache misère puisqu'il vient en remplacement partiel de dispositifs pédagogiques supprimés en fonctionnement. Cet amendement propose que la Région revalorise la DGFL et entame une salutaire refonte de tous les barèmes de la dotation, pour subvenir à tous les besoins matériels des établissements.



**Maxime des GAYETS**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
*Ensemble, l'Île-de-France*



**Conseil régional**

Ensemble, l'Île-de-France  
Alternative Écologiste et Sociale  
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste  
Groupe Front de Gauche

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 6 – Enseignement secondaire (CR2019-906)

Fonctionnement

Chapitre 932 : Enseignement

Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes

Code Fonctionnel 28 : Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-005 : Schéma des formations

Action Jeunes Action Climat

**Texte de l'amendement :**

**Le programme est abondé de 0,5M€ en AE et de 0,5M€ en CP pour financer une action nouvelle « Jeunes Action Climat ».**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-fonction 02 « Administration générale », Code Fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**

Depuis un an, à travers le monde, des centaines de milliers de jeunes ont fait part de leur angoisse vis-à-vis des changements climatiques et de leur demande de mobilisation forte des pouvoirs publics, comme de la société civile, pour éviter la catastrophe planétaire annoncée. Les lycéens d'Île-de-France se sont particulièrement mobilisés à cette occasion. La Région Île-de-France doit répondre directement et positivement à ces aspirations citoyennes en mobilisant les énergies, dans le cadre d'un appel à projet « JAC ». Pourront participer à cet appel tous les lycéens d'Île-de-France désireux d'engager des actions citoyennes en faveur de la mobilisation de toutes et tous contre le changement climatique.

Maxime des GAYETS  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Ensemble, l'Île-de-France

Céline MALAISÉ  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
Front de gauche  
Parti communiste français  
et République & Socialisme

Ghislaine SENÉE  
Conseillère régionale  
Présidente du Groupe  
Alternative écologiste et sociale

Eddie AÏT  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
Radical, citoyen, démocrate,  
écologiste et centriste  
Le rassemblement





Conseil régional  
Ensemble, l'Île-de-France

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### **Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 6 Enseignement secondaire (CR 2019-906)

Investissement

Chapitre 902 : Enseignement

Sous-section 22 : Enseignement du second degré

Code Fonctionnel 22 : Lycées publics

Programme HP222-004 Rénovation des lycées publics

Action 12200401 : Rénovation des lycées publics

### **Texte de l'amendement :**

**L'action est abondée de 0,32M€ en AP et de 0,32M€ en CP.**

L'amendement est gagé sur le Chapitre 908 « Transports », sous-fonction 87 « Routes et voiries ».

### **Exposé des motifs :**

#### **Pour un plan d'urgence pour le lycée de l'Essouriau aux Ulis !**

Le lycée de l'Essouriau aux Ulis (91) connaît de graves dysfonctionnements. Les travaux en cours, notamment sur le bâtiment B ont été mal réalisés et ont généré des fuites d'eau importantes. Un grand nombre de salles ne sont plus utilisables.

De plus, les réseaux électriques ont été endommagés par les travaux et la sécurité des élèves n'est plus garantie à proximité de ces fils mis à nus. Une nouvelle fuite, cette fois dans les vides sanitaires, est venue condamner l'usage de nombreux sanitaires filles et garçons de cet établissement et les élèves doivent désormais se rendre dans le centre commercial voisin pour satisfaire leurs besoins naturels.

L'absence de réseau fibre dans ce lycée et connexion WIFI rend caduque l'utilisation des tablettes des élèves de secondes et de premières qui viennent juste de les obtenir, fin novembre.

Des mesures d'urgences doivent être prises pour mettre ce lycée en sécurité électrique, pour réparer les toilettes et pour refaire les étanchéités mal réalisées par l'entreprise choisie par la Région. La mise en place de la fibre et de boucles WIFI est également urgente.



**Maxime des GAYETS**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
*Ensemble, l'Île-de-France*



**Conseil régional**  
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-075 : Projet de budget 2020

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
ANNEXE 06 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Investissement  
Chapitre 902 : Enseignement  
Sous-section 22 : Enseignement du second degré  
Code Fonctionnel 223 : Lycées privés  
Programme HP223-09 : Participation à la rénovation des lycées privés

### Texte de l'amendement :

Une action « Audit des financements publics alloués à la rénovation des lycées privés » est créée et dotée de 0,050M€ en AP et 0,050M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme HP821-001/PR821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

### Exposé des motifs :

#### Faire le bilan des aides régionales à l'enseignement privé

Depuis 2016, à l'initiative de l'Exécutif régional, le budget alloué à la rénovation des établissements d'enseignement privés a augmenté de 100%. Entre 2018 et 2020, la progression est de 125%. Les aides régionales destinées aux lycéens de l'enseignement public ont été étendues à ceux du privé.

Cet ensemble de décisions ne contribue pas à l'égalité des chances et s'oppose à la mixité sociale. Les établissements d'enseignement privés n'accueillent en effet que 11% d'élèves boursiers, contre 28% dans le public. Le groupe RCDEC propose donc par cet amendement d'accorder les moyens nécessaires à un audit permettant d'évaluer et de contrôler les financements publics consacrés aux lycées privés.

**Le Président du groupe :**

Eddie Ait



**Conseil régional**

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste  
Groupe Alternative Écologiste et Sociale  
Groupe FRONT DE GAUCHE PCF et République & socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**

**Rapport n° CR 2019-075 : Projet de budget 2020**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
ANNEXE 06 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Investissement  
Chapitre 902 : Enseignement  
Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes  
Programme HP28-005 : Schéma des formations  
Action « Budget participatif économie d'énergie lycées »

**Texte de l'amendement :**

L'action « Budget participatif économie d'énergie lycées » est affectée de 1 M€ en AP et de 1 M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme HP821-001/PR821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

**Exposé des motifs :**

Pour accompagner les lycées dans la transition écologique

Cet amendement vise à rétablir l'action « Budget participatif économie d'énergie lycées » afin de permettre à plus de lycées franciliens d'être impliqués dans la démarche « Lycées écoresponsables ». Alors que la ligne budgétaire est complètement exécutée en 2019 et que seule une soixantaine de lycées sur les 469 que compte notre territoire ont pu être impliqués dans la démarche, il nous semble important de permettre la pérennisation de ce dispositif. C'est le sens de cet amendement.

Eddie Aït

Ghislaine Senée

Céline Malaisé



**Conseil régional**  
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste  
Groupe Ensemble, l'Île-de-France

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### **Rapport n° CR 2019-075 : Projet de budget 2020**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
ANNEXE 06 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Investissement  
Chapitre 902 : Enseignement  
Sous-section 22 : Enseignement du second degré  
Code Fonctionnel 223 : Lycées privés  
Programme HP223-009 : Participation à la rénovation des lycées privés  
Action « Participation à la rénovation des lycées privés »

#### **Texte de l'amendement :**

L'action « Participation à la rénovation des lycées privés » est désaffectée de 9M€ en AP et de 2M€ en CP.

#### **Exposé des motifs :**

##### Pour donner des moyens supplémentaires aux lycées publics

Entre 2018 et 2020, l'Exécutif aura augmenté de 125% le budget consacré à la participation régionale à la rénovation des lycées privés. Alors que les établissements d'enseignement secondaires publics sont touchés de plein fouet par une crise sans précédent, tous les moyens régionaux doivent être mobilisés en leur faveur, pas en direction d'établissements privés. Cet amendement vise donc à supprimer le budget consacré à l'action « Participation à la rénovation des lycées privés ». La mise en valeur et l'extension des bâtiments appartenant aux établissements privés n'ont pas vocation à être financés par de l'argent public.

Eddie Aït

Maxime des Gayets



**Conseil régional**  
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-075 : Projet de budget 2020

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
ANNEXE 06 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Investissement  
Chapitre 902 : Enseignement  
Sous-section 22 : Enseignement du second degré  
Code Fonctionnel 222 : Lycées publics

### Texte de l'amendement :

Une action « Plan d'urgence pour le lycée d'Alembert (93) » est créée et dotée de 10M€ en AP et 10M€ en CP.

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous fonction 82 « Routes et voiries », code fonctionnel 821 « Voirie nationale », programme HP821-001/PR821-001 « Aménagement des infrastructures de voirie nationale ».

### Exposé des motifs :

#### Plan d'urgence pour le lycée d'Alembert à Aubervilliers

Le 25 novembre, les personnels du lycée d'Alembert exerçaient leur droit de retrait. 2 élèves, Djadje Traoré et Kewi Yikilmaz, étaient décédés en l'espace de deux mois, de faits de violences. Le 28 novembre, les équipes pédagogiques et encadrantes rendaient publique une lettre au recteur de l'Académie de Créteil dont dépend leur établissement. La situation qu'ils décrivent est insoutenable, pour les élèves leurs parents et l'ensemble des personnels.

Le Conseil régional est directement interpellé. L'Exécutif ne peut pas rester sans réponse face à la détresse de cet établissement. Cet amendement propose donc l'adoption d'un plan d'urgence pour le lycée d'Alembert à Aubervilliers.

**Le Président du groupe :**

Eddie Aït



**Conseil régional**

**Groupe Front de gauche**

Parti communiste Français,  
et République & Socialisme

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

#### AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-004 « Aides aux élèves de second cycle »

**Action « Agir contre les violences faites aux lycéen-ne-s »**

**L'action « Agir contre les violences faites aux lycéen-ne-s » est créée et abondée de 10 M€ en autorisations d'engagements et en crédits de paiements.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

#### Exposé des motifs :

#### **CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX LYCEEN-NE-S : UN PLAN REGIONAL**

En octobre dernier, un jeune lycéen de 15 ans scolarisé au lycée d'Alembert à Aubervilliers décédait au cours d'une rixe avec des agresseurs du même âge. Il y a quelques jours, un élève du même établissement mourrait dans les mêmes conditions.

Deux morts en deux mois. Cette situation ne peut perdurer.

Dans une lettre poignante, les personnels du lycée professionnel d'Alembert lancent un J'accuse : *"Jour après jour, nous recevons le récit d'agressions, de menaces, de violences dont ils sont les victimes. On nous répond que l'école n'a souvent rien à voir avec cette situation, que ces actes n'ont pas lieu dans l'établissement. [...] Nous ne supportons plus ce fatalisme"*. Ils interpellent ceux qui sont en responsabilités et qui sont responsables de cet échec institutionnel. La Région y est nommée.

En un an, malgré des clôtures étendues ou érigées, des caméras de surveillance remplacées ou posées, des entrées sécurisées, le degré de violences dans certains établissements reste le même ou s'aggrave. Les brigades régionales de sécurité créées en grande pompe par la Présidente de région ne répondent pas aux besoins remontant du terrain et en particulier des communautés éducatives en poste.

La situation est devenue trop tendue et trop grave dans certains établissements pour que la réponse de la Région reste aussi passive et ne se cantonne qu'au seul volet sécuritaire. Les élus Front de gauche, commission permanente après commission permanente, n'ont eu de cesse d'alerter et d'appeler à une prise de conscience et à une mobilisation.

La Région doit dorénavant et urgemment impulser une réflexion en s'appuyant sur ceux et celles qui pensent et décryptent les phénomènes de violences scolaires et sur les acteurs locaux qui sont autant

de points d'appui afin de décliner des mesures concrètes dans les lycées :

**1. Mettre en place des Assises régionales et un observatoire permanent contre les violences dans les lycées.**

- . **Organiser des Assises régionales contre les violences dans les lycées.** Ces assises seront l'occasion d'écouter et de faire travailler ensemble les lycéen-ne-s, les corps administratif et enseignant, les parents d'élèves et leurs fédérations mais aussi avec les collectivités territoriales, le corps médical, les forces de l'ordre, les bailleurs sociaux... Il s'agit donc de mettre tous les acteur-trice-s des territoires autour de la table.
- . Décliner ces assises sous la forme pérenne d'**Observatoire permanent des violences faites aux lycéen-ne-s.**
- . **Développer et mutualiser les bonnes pratiques** en travaillant avec l'ensemble des collectivités territoriales et l'État et ses représentants.

**2. Développer la présence humaine dans les lycées où les violences faites aux élèves est forte.**

- . **Développer de médiation et de prévention dans les établissements scolaires et aux alentours** : apaiser le climat scolaire passe nécessairement par la mobilisation de dispositifs de prévention et de médiation qui relèvent à la fois d'une dimension humaine, sociale et de proximité et qui remplissent une véritable fonction en matière de sécurité publique. Cette mobilisation est nécessaire pour garantir le droit aux études.
- . **Augmenter le nombre d'adultes dans les lycées touchés par la violence.** Interpeller l'État, et pallier si nécessaire, afin que chaque lycée ait en nombre suffisant des personnels médicaux (médecins, infirmier-ère-s, psychologues...), sociaux (assistant-e-s social-e-s, AVS...) et d'encadrement (enseignant-e-s, CPE, assistant-e-s d'éducation...).
- . **Augmenter le nombre de personnels régionaux présents dans les lycées.**

**3. Réussite scolaire :**

- . **Agir efficacement contre le décrochage scolaire** que ce soit pour prévenir les violences scolaires mais aussi pour donner les moyens aux lycéen-ne-s victimes de poursuivre leur scolarité.
- . **Financer en priorité les projets culturels et citoyens présentés par les lycéen-ne-s de ces établissements.**

**4. Plan de priorisation des rénovations des lycées situés dans les quartiers populaires en fonction des besoins et de l'urgence.**

Alors que les inégalités sont criantes, il serait aberrant de traiter tous les lycées franciliens de manière identique, une critérisation sociale, économique et démographique doit être remise en place afin que les retards accumulés dans la rénovation des établissements situés dans les quartiers populaires soient urgemment comblés.

Les conditions matérielles des lieux d'étude sont essentielles pour la réussite et l'épanouissement des élèves. Leur dégradation participe tout autant à la détérioration du climat scolaire et des relations entre élèves.

La responsabilité de la Région est grande. Elle ne peut rester sourde à l'alerte lancée par les personnels du lycée d'Alembert qui sont aussi les porte-voix d'établissements qui vivent les mêmes difficultés. La Région doit agir, user de ses compétences pour enrayer les violences, user de sa voix pour engager l'État à assumer ses responsabilités.

Céline MALAISÉ







**Conseil régional**

**Groupe Front de gauche**

Parti communiste Français,  
et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 222 « Lycées publics »

Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics »

Action «DGFL lycées publics »

**L'action « DGFL lycées publics » est abondée de 10M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré», code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE DES LYCEEN.NE.S DES QUARTIERS POPULAIRES :**  
**AUGMENTER LA DOTATION DE SOLIDARITE**

Le groupe Front gauche souhaite que la dotation de solidarité versée aux lycées publics soit revalorisée afin que les établissements situés en quartiers Politique de la ville puissent mettre en œuvre et installer durablement des partenariats et des projets culturels, pédagogiques de qualité.

Au regard des violences dans et autour des lycées, des constats d'inégalités de traitement entre les établissements franciliens, la dotation de solidarité peut être un des outils permettant l'égalité républicaine. Elle doit être revalorisée. Cela constituerait un des piliers forts d'un engagement régional pour les quartiers populaires et les jeunes qui y vivent.

**Céline MALAISÉ**



**Conseil régional**

**Groupe Front de gauche**

Parti communiste Français,  
et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**  
**FONCTIONNEMENT**

Chapitre 932 – Enseignement  
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré  
Code fonctionnel 222 « Lycées publics »  
Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics »  
**Action « DGFL lycées publics »**

**L'action « DGFL lycées publics » est abondée de 15 596 505 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs :**

**AMELIORER LES CONDITIONS D'ETUDE DE TOUS LES LYCEENS : AUGMENTER LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES LYCEES (DGFL)**

Depuis plusieurs années, le groupe Front de gauche s'étonne lors du débat sur la dotation globale de fonctionnement des lycées (DGFL) de la non prise en compte de la hausse démographique. Que cette dotation soit prévue à la baisse pour de 2020 est encore plus étonnant.

Le ratio DGFL/élèves a largement baissé entre la rentrée de 2015-2016 et celui de cette rentrée qui s'est avérée, cette année encore, extrêmement difficile. Les chiffres ne trompent personne : ainsi en septembre 2015, chaque élève se voyait attribuer 206 € alors que cette année, cette somme est tombée à 185€, soit une baisse de 23,20€ par lycéen francilien (-5,5%). C'est le triste mais logique résultat de la baisse globale continue de la DGFL décidée par la droite régionale sans prise en compte de la hausse démographique des lycéen-ne-s. Nous proposons donc de réajuster la dotation globale de fonctionnement à hauteur de **9 678 645 €**, total d'une attribution de ces 23,20€ manquants aux actuels 417 183 élèves franciliens.

Par ailleurs depuis 2011, l'inflation n'a pas été prise en compte dans le calcul de la DGFL, or elle a pris près de 8,1 points et elle affecte tous les secteurs de la vie quotidienne, y compris le secteur scolaire. Nous proposons de rattraper ce retard en abondant la DGFL de **5 917 860 €**.

C'est donc un total de **15 596 505 €** que le groupe Front de gauche souhaite ajouter à la prochaine DGFL afin de répondre au mieux à l'évolution de la démographie scolaire francilienne et d'aménagement scolaire, de construction et de rénovation des lycées

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe Front de Gauche

Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 223 « Lycées privés »

**L'action « lycées privés » est réduite de 1,90M€ en AE et CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 – Enseignement, sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action « DGFL lycées publics »

**Exposé des motifs :**

**EN FINIR AVEC LE FINANCEMENT PUBLIC FACULTATIF DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE  
(FONCTIONNEMENT)**

Nos groupe considèrent que l'institution régionale doit se cantonner au strict minimum législatif en matière de financement public aux lycées privés.

Dans la mesure où le budget dédié aux lycées privés en fonctionnement augmente plus rapidement que celui (DGFL) affecté aux lycées publics, nous estimons que la montant global doit être réduit à celui affecté au BP 2015.

**Céline MALAISE**

**Eddie AÏT**



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

#### AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**

#### INVESTISSEMENT

Chapitre 902 – Enseignement  
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré  
Code fonctionnel 222 « Lycées publics »  
Programme HP222-004 - « Rénovation des lycées neufs »  
**Action « Rénovation des lycées neufs »**

***L'action « Rénovation des lycées neufs » est réduit de 72 M€ en AP***

#### FONCTIONNEMENT

Chapitre 932 – Enseignement  
Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré  
Programme HP222-018 « Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires »  
**Action « Travaux de maintenance et d'entretien »**

***L'action « Travaux de maintenance et d'entretien » est vidée en AE***

Les sommes correspondantes, pour un total de 81,4M€, sont redéployées de la manière suivante :

- **En investissement : 70M€** sur le Chapitre 902 – Enseignement, Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, Code fonctionnel 222 « Lycées publics », Programme HP222-005 « Grosses réparations dans les lycées », Action « **Grosses réparations dans les lycées** »
- **En fonctionnement : 11,912M€** sur le chapitre 932 – Enseignement, sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », action « **DGFL lycées publics** »

#### Exposé des motifs

#### RENOVER THERMIQUEMENT LES LYCEES PUBLICS SANS RECOURS AUX PPP

Alors que les marchés de partenariat (partenariats publics-privés) devraient relever de l'exception et malgré nos nombreuses alertes depuis le vote du Plan pluriannuel d'investissement 2017, l'exécutif régional a choisi de généraliser ce recours alors que nombre d'exemples, à l'échelle locale ou nationale, prouve qu'à long terme cette option est, pour les finances publiques comme pour les contribuables, la moins probante et la plus coûteuse à terme.

Le rapport relatif à la rénovation énergétique des lycées, votés en commission permanente de mars dernier, entérine ces choix contraires à l'intérêt général inhérent à la mise en œuvre de politiques publiques en étendant ce recours au privé pour la rénovation de 21 lycées soit 1/3 des lycées concernés par ce type de travaux et inscrits dans le PPI.

Cette tendance à la privatisation des politiques publiques ne va pas dans le bon sens car elle sous-entend que la gestion privée serait meilleure que la gestion publique. Or, sur ce dernier point, les contre-exemples sont nombreux, à commencer par celui de l'Hôpital sud Essonne, ou des écoles de la ville de Marseille. Ce recours aux PPP exclue également les TPE et PME franciliennes alors que la droite régionale n'a de cesse de dire qu'elle défend l'emploi.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Front de gauche continue de s'opposer au recours aux partenariats publics privés tant pour la construction de lycées neufs en Ile-de-France que pour la rénovation énergétique de ces lycées.

**Céline MALAISE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Malaisé', with a long horizontal stroke extending to the right.



**Conseil régional**

**Groupe Front de gauche**

Parti communiste Français,  
et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**

**INVESTISSEMENT**

Chapitre 902 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 223 « Lycées privés »

Programme HP222-009 - « Participation à la rénovation des lycées privés »

**Action « Participation à la rénovation des lycées privés »**

**L'action « lycées privés » est vidée en AP et CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le Chapitre 902 – Enseignement, Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré, Code fonctionnel 222 « Lycées publics », Programme HP222-005 « Grosses réparations dans les lycées », Action « Grosses réparations dans les lycées »

**Exposé des motifs :**

**EN FINIR AVEC LE FINANCEMENT PUBLIC FACULTATIF DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE  
(INVESTISSEMENT)**

Le groupe Front de gauche considère que l'institution régionale doit se cantonner au strict minimum législatif en matière de financement public aux lycées privés.

Dans la mesure où l'aide à l'investissement n'est nullement obligatoire légalement, il est réaffecté intégralement aux grosses réparations des lycées publics.

  
Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Programme HP222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics »

**Action « Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets »**

**L'action « Maintenance des équipements techniques et traitement des déchets » est abondée de 3M€ en AE et en CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs**

**METTRE EN PLACE UNE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

**DES ORDINATEURS ET TABLETTES SCOLAIRES NUMERIQUES DANS LES LYCEES**

Dès mai dernier, le groupe Front de gauche avait mis en garde l'exécutif régional des insuffisances du dispositif mis en place dans le cadre de la délivrance des tablettes numériques.

La réalité s'avère bien plus laborieuse. Aux problèmes informatiques s'ajoutent des complications techniques et organisationnelles qui n'ont pas sues ou voulues être anticipées comme les difficultés d'accès au wifi (quasi inexistantes dans les lycées), difficultés d'installation des manuels sur les tablettes, mais aussi le manque de prises électriques pour recharger les appareils informatiques dont les batteries se déchargent rapidement.

Délivrer un ordinateur/tablette à chaque élève n'a de sens que si des mesures de maintenance sont mises en place et si les établissements sont adaptés. Chacun sait qu'un outil informatique se caractérise d'abord par les problèmes techniques récurrents qu'il génère mais aussi par la casse, la perte ou encore le vol...

Sans service de maintenance informatique, l'offre régionale devient bancale et inappropriée. Il est donc urgent de mettre en place un tel service dans chacun des 8 départements.

Trois millions d'euros permettraient de créer 8 équipes de maintenance, une par département, chacune composée de 10 personnes.

La charge financière ne doit pas revenir aux seuls parents. Nombre d'entre eux n'auront pas les moyens financiers de procéder aux réparations. De la même façon, les équipes pédagogiques et administratives ne pourront, ni ne devront intervenir car elles ne sont pas qualifiées pour le faire.

Céline MALAISE



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-005 « Schéma des formations »

**Action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations »**

**L'action « Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations » est abondée de 3,85M€ en AE et en CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs**

**LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS :**

**AGIR DANS LES LYCEES, AVEC LES LYCEEN·NE·S**

Lors de la question d'actualité posée par le groupe Front de gauche en novembre 2019, la Président s'est dite engagée dans la lutte contre les discriminations en Ile-de-France. Soit ! Il est temps de passer aux actes. Dans le cadre des politiques éducatives menées auprès des lycéen.ne.s, la Région a toute la latitude pour mener des partenariats permettant à travers les mémoires et l'Histoire de faire appel à la raison contre les discriminations et la banalisation du racisme et de l'antisémitisme. Pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés, les discriminations, l'éducation à l'Histoire et la mémoire est essentielle : celle des génocides, de l'esclavage et de la Shoah mais aussi celle de l'immigration y compris à travers son apport au monde ouvrier francilien, à ses hommes et femmes et à ses lieux, et cela sans concurrence mémorielle.

Le groupe Front de gauche propose de :

- . Renforcer le partenariat avec le Mémorial de la Shoah à l'heure où s'éteint la voix des derniers survivants ;
- . Préciser le partenariat établi avec la Fondation pour la mémoire de l'esclavage
- . Mettre en place des partenariats spécifiques avec la Cité nationale de l'histoire de l'immigration et avec la Voix des Roms.

De la même façon, la Région doit réinvestir la semaine de lutte contre le racisme et le Printemps des Mémoires pour remettre au cœur du débat la raison et l'égalité.

C'est le sens de cet amendement.

Céline MALAISE





Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

### AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 22 – Enseignement du second degré

Programme HP222-018 « Dépenses de gestion associées aux programmes scolaires »

**Action « État des lieux indépendant de la présence d'amiante dans l'air respiré des lycées franciliens »**

**L'action « État des lieux indépendant de la présence d'amiante dans l'air respiré des lycées franciliens » est créée et abondée de 0,1M€ en AE et en CP**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

### Exposé des motifs

#### SANTE ENVIRONNEMENTALE :

#### POUR UN ÉTAT DES LIEUX DE LA PRESENCE D'AMIANTE ET DE PLOMB DANS L'AIR DES LYCEES FRANCILIENS

Le groupe Front de gauche considère que la Région doit commanditer une expertise fiable et indépendante sur la présence d'amiante et du plomb dans l'air respiré dans des conditions d'occupation de temps scolaire dans l'ensemble des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et CMR (cités mixtes régionales) de sa compétence. Cet état des lieux exhaustif et détaillé des mesures qui auront été effectuées sera présenté, sous les plus brefs délais au Conseil Inter-académique de l'Éducation Nationale, à la commission éducation et à la commission permanente.

Les dossiers techniques spécifiques à l'« amiante » de l'ensemble des établissements dont la région à la compétence devront être rendus publics. Il s'agit d'une demande légitime de l'association nationale de défense des victimes de l'amiante (ANDEVA) et à laquelle devrait souscrire notre collectivité.

Céline MALAISÉ



**Conseil régional**

**Groupe Front de gauche**

Parti communiste Français,  
et République & Socialisme

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

**AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire (CR 2019-906)**

**FONCTIONNEMENT**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-005 « Schéma des formations »

**Action « Observatoire de la réussite scolaire »**

**L'action « Observatoire de la réussite scolaire » est créée et abondée de 1 M€ en autorisations d'engagements et en crédits de paiements.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

**Exposé des motifs**

**AGIR CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE : CREER UN OBSERVATOIRE FRANCILIEN DE LA REUSSITE SCOLAIRE**

La grande cause régionale en 2018 fut la lutte contre le décrochage scolaire. Au-delà d'un affichage ponctuel, de subventions saupoudrées, d'une délégation spéciale, d'une transmission du fichier des décrocheurs franciliens (dont l'usage n'est pas sans poser question), la Région Ile-de-France doit coordonner les politiques pour la réussite scolaire de toutes les lycéennes et de tous les lycéens.

Le groupe Front de gauche propose donc la création d'un « *Observatoire de la réussite scolaire* », outil visant à lutter contre la ségrégation sociale à l'école et à développer des outils adaptés aux besoins et aux différents publics scolaires et à coordonner les actions mises en œuvre par les pouvoirs locaux, les associations et les acteurs de l'éducation.

La création d'un tel observatoire sera aussi l'occasion de faire un bilan des dispositifs existants sur l'ensemble du territoire régional.

Céline MALAISE

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**
**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II - Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 6 : Enseignement Secondaire (CR 2019-906)

**Fonctionnement**
Chapitre **932 : Enseignement**Sous-section **22 : Enseignement du second degré**Programme **HP222-017 Participation aux charges de fonctionnement des lycées publiques**
**Texte de l'amendement :**

	<b>Autorisations d'Engagement</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
Nouvelle action: Soutien à l'enseignement agricole	+11 M€	+11 M€

Cet amendement est gagé : sur le chapitre 900 « Services Généraux », Sous-fonction 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux »

**Exposé des motifs :**
**CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

Le pari de la relocalisation d'une production alimentaire, pourvoyeuse d'emplois est gagnable, à condition de faire le choix assumé d'une transformation de la formation initiale et continue et de son financement. À défaut, les futures générations d'agriculteurs et ceux, qui aujourd'hui engagent leur reconversion, ne seront pas en capacité d'incarner un nouveau modèle de production. Sachant que sous 10 ans, ce ne sont pas moins d'un tiers des agriculteurs qui seront partis à la retraite !

Les établissements agricoles publics, leurs exploitations et leurs ateliers technologiques–doivent, en plus des campagnes de communication ministérielles utiles, impérativement pouvoir disposer des moyens suffisants pour accueillir de nouveaux élèves, étudiants, apprentis, stagiaires adultes et être pleinement en capacité de remplir leur mission d'outils publics de formation, au service du développement d'une agriculture agroécologique et territoriale, qu'elle soit rurale, urbaine ou périurbaine.

Alors que le Gouvernement envisage de supprimer massivement des postes dans l'enseignement agricole, cet amendement vise à ce que la Région prenne ses responsabilités et vienne en soutien des établissements d'enseignement agricole, notamment dans leurs initiatives pédagogiques et dans les

domaines spécifiquement franciliens.



:

**Céline MALAISÉ**

Front de Gauche – Parti Communiste  
Français et République & Socialisme



**Maxime des GAYETS**  
Conseiller régional  
Président du Groupe  
*Ensemble, l'Île-de-France*



**Ghislaine SENEÉ**  
Alternative Ecologiste et Sociale

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**
**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
 Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
 Investissement  
 Chapitre 902 : Enseignement  
 Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes  
 Programme HP28-005

**Texte de l'amendement :**
**Une nouvelle action est créée et abondée des sommes indiquées.**

	<b>Autorisations de Programme</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme HP28-005 : Schéma des formations</b>		
<i>Nouvelle Action : Santé du quotidien</i>	1	1

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous-section 82 « Routes et voiries ».

**Exposé des motifs :**
**GARANTIR AUX LYCÉEN-NES UN ACCÈS AUX PRODUITS DE SANTÉ DU QUOTIDIEN LES PLUS BASIQUES**

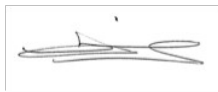
Les lycéen-nes sont confronté-es quotidiennement à des besoins basiques : l'accès aux moyens contraceptifs, de protection aux IST ou encore aux protections hygiéniques. Le groupe Alternative Écologiste et Sociale demande que des distributeurs de serviettes hygiéniques et de préservatifs soient mis à disposition des lycéen-nes, en libre service, dans les établissements scolaires qu'ils et elles fréquentent quotidiennement.

Outre la question de l'épidémie du SIDA, qui demeure un enjeu majeur de santé individuelle et de santé publique, le préservatif est un moyen de contraception efficace qu'il convient de mettre à disposition des jeunes. Permettre aux jeunes d'y accéder gratuitement, c'est favoriser son utilisation et ainsi lutter contre les risques d'infections sexuellement transmissibles et de grossesses non désirées.

Concernant l'accès gratuit aux protections hygiéniques pour les lycéennes, il s'agit de permettre aux jeunes

femmes d'être certaines de pouvoir avoir accès à ces produits basiques, et parmi eux à ceux qui ne contiennent aucun produit chimique nocif, dès qu'il leur sera nécessaire. Les protections hygiéniques représentent un important coût financier chaque mois et les jeunes lycéennes ne sont pas toujours en mesure de pouvoir payer ces produits. Il serait inacceptable que de jeunes Franciliennes ne puissent utiliser de protections hygiéniques du fait de leur coût trop élevé.

Alors même que l'exécutif régional a abandonné tout soutien concret pour la santé dans les établissements scolaires dont il a la charge, il est du devoir du conseil régional d'Île-de-France de faciliter l'accès à ces protections hygiéniques et de les choisir sans produits chimiques nocifs, dans l'ensemble des lycées qu'il administre.



**Ghislaine SENÉE**  
Alternative Ecologiste et Sociale  
République & Socialisme



**Céline MALAISE**

Front de Gauche – Parti Communiste  
Français et République & Socialisme Français et

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**
**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
 Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
 Fonctionnement  
 Chapitre 932 : Enseignement  
 Sous-section 22 - Enseignement du second degré  
 Code Fonctionnel 222 - Lycées publics  
 Programme HP222-017  
 Action DGFL Lycées publics

**Texte de l'amendement :**

**L'action suivante est abondée des sommes indiquées.**

	<b>Autorisations d'Engagement</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme HP222-017 : "Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics"</b>		
<i>DGFL Lycées publics</i>	+10	+10

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-section 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

**Exposé des motifs :**
**AUGMENTER LES MOYENS ALLOUÉS AUX LYCÉES PUBLICS**

Contrairement à ce qui est avancé par l'exécutif régional, les dysfonctionnements croissants constatés dans les lycées publics ne sont pas essentiellement imputables aux manques de places dans les EPLE. Les ressources allouées, en personnel et en moyens pécuniaires de fonctionnement, semblent très insuffisantes dans nombre d'établissements.

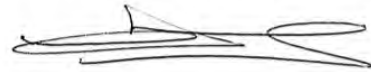
Il convient que le Conseil Régional, en lien avec la communauté éducative, augmente les barèmes d'attribution de sa DGFL pour un traitement équitable et raisonnable de chaque établissement.

Dans les 10 millions d'euros supplémentaires pour la DGFL demandés par le groupe Alternative Écologiste

et Sociale, 2 millions d'euros seront alloués en autorisations d'engagement ainsi qu'en crédits de paiement pour une formation adaptée pour l'ensemble des agent-es des lycées dans le cadre de la mise en place d'une alimentation bio dans les cantines à horizon 2024. Le groupe AES demande la création d'un cycle de formation, sur le temps long, des agent-es dans les cantines, des acheteurs et plus globalement de toutes les personnes décideuses.

La mise en place de nouveaux modes d'alimentation biologiques et locaux dans les établissements scolaires passe nécessairement par un changement de pratiques et une adaptation des modes d'approvisionnement et de préparation.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.



## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Investissement  
Chapitre 902 : Enseignement  
Sous-section 2 : Enseignement du second degré  
Code fonctionnel 222 : Lycées Publics  
Programme HP222-004

#### Texte de l'amendement :

**Deux nouvelles actions sont créées et abondées des sommes indiquées.**

	Autorisations de Programme	Crédits de Paiement
	M €	M €
<b>Programme HP222-004 : Rénovation des lycées publics</b>		
<i>Nouvelle Action : Rénovation thermique et efficacité énergétique</i>	15	4
<i>Nouvelle Action : Production d'énergie renouvelable dans les lycées</i>	5	2

Cet amendement est gagé :

- pour 14 millions d'euros en AP sur le chapitre 908 « Transport », sous-section 82 « Routes et voiries »
- et
- pour 6 millions d'euros en AP et en CP sur le chapitre 902 « Enseignement », fonction 223 « Lycées privés ».

**Exposé des motifs :**

**Programme : Rénovation des lycées publics**

**Nouvelle Action: Rénovation thermique et efficacité énergétique**

Trop d'établissements sont encore des passoires thermiques. Cela a évidemment un coût de fonctionnement énorme pour la Région et un impact en matière d'émission de gaz à effet de serre. Alors que le dérèglement climatique est au coeur des enjeux politiques mondiaux, la Région doit être exemplaire et lancer d'importants travaux de rénovation thermique. Ainsi, le plan de rénovations thermiques ciblées sur 10 ans, pour réduire de 40% la consommation énergétique des bâtiments, est une mesure essentielle.

L'éco-rénovation du patrimoine bâti existant est un chantier important et devrait assurer aux espaces professionnels du bâtiment une relance de leur activité.

Il est essentiel que le prochain PPI affirme l'engagement régional pour un plan de rénovation thermique des lycées, en cohérence avec le plan climat adopté par la Région. La Région doit se donner des moyens à la hauteur des enjeux énergétiques et environnementaux actuels et joindre les actes à la parole

L'efficacité énergétique de bâtiments ne peut se limiter au remplacement des chaudières et la suppression de cette ligne spécifique dans le budget est un mauvais signal. Cet amendement vise à rétablir cette ligne budgétaire et à lui allouer les moyens nécessaires.

**Nouvelle Action: Production d'énergie renouvelable dans les lycées**


En 2016, le conseil régional a engagé l'étude d'opportunité d'installation de panneaux photovoltaïques sur certains lycées.

Afin de répondre aux enjeux énergétiques de demain et devant l'augmentation continue du prix de l'électricité, il convient d'engager une installation progressive d'unités de productions adaptées (panneaux solaires, arbres à vents, etc.) dans les lycées lorsque c'est possible.

La Région la plus riche de France devrait être exemplaire et se donner les moyens de produire et d'être au niveau quant à l'utilisation des sources d'énergie renouvelable plutôt que de mobiliser l'argent public pour rénover - sans critères - les lycées privés.

Cela aurait la triple vertu de baisser les coûts de consommation d'électricité et de participer à l'effort de la France en la matière et de donner du contenu aux paroles jusque là vides de sens de la présidente de la Région « Faire de la région Île de France, la première région écologique de France ».

**La Présidente du groupe :**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**
**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
 Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
 Fonctionnement

Chapitre 932 - Enseignement  
 Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes

Code Fonctionnel 222 - Lycées publics

Programme HP28-004

Action Aide régionale à la demi-pension

**Texte de l'amendement :**

**L'action suivante est abondée des sommes indiquées.**

	<b>Autorisations d'Engagement</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme HP28-004 : Aide aux élèves de second cycle</b>		
<i>Aide régionale à la demi-pension</i>	+3,5	+3,5

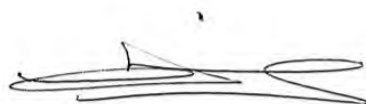
Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », Sous-section 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux »

**Exposé des motifs :**
**AUGMENTER LES AIDES ATTRIBUÉES AUX LYCÉEN-NES POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ**

Les aides attribuées aux élèves du second cycle permettent aux lycéen-nes de poursuivre leurs études sereinement. Ces aides sont allouées à des familles modestes qui ne sont pas en capacité de payer l'intégralité des frais liés à la scolarité de leurs enfants. Diminuer ces aides, c'est atteindre les familles franciliennes les plus précaires. Le groupe Alternative Écologiste et Sociale s'oppose à ces baisses de dotations et demande dans cet amendement l'augmentation de l'intégralité des aides allouées aux familles et aux lycéen-nes par la région Île-de-France. Nous demandons cependant que ces aides soient allouées exclusivement aux élèves et à leur famille étudiants dans les lycées publics.

L'aide régionale à la demi-pension, l'aide régionale à l'équipement des lycéens ainsi que l'aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires sont donc augmentées, dans un souci de solidarité et d'égalité entre les familles et les lycéen-nes. La région Île-de-France se doit d'être solidaire avec ses administrés les plus en difficultés.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Fonctionnement

Chapitre 932 - Enseignement  
Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes  
Programme HP28-005

#### Texte de l'amendement :

**L'action suivante est créée et abondée des sommes indiquées.**

	<b>Autorisations d'Engagement</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme HP28-005 : Schéma des formations</b>		
<i>Nouvelle action : Pour un meilleur "vivre ensemble" dans les lycées</i>	1	1

Cet amendement d'un million d'euros en AE et d'un million d'euros en CP est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », Sous-section 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux »

#### Exposé des motifs :

### **ENGAGER UNE RÉFLEXION POUR UN MEILLEUR "VIVRE ENSEMBLE" DANS LES LYCÉES FRANCILIENS**

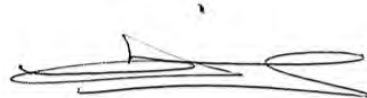
La question du vivre ensemble est aujourd'hui centrale dans les lycées. Alors que le malaise des jeunes Francilien-nes est croissant, la réponse de la majorité régionale est principalement sécuritaire.

Pour surveiller les agissements des lycéen-nes, des caméras sont installées dans les lycées et permettent ainsi de vidéo-surveiller les élèves et les personnels des établissements. Cette démarche n'est en aucun cas pédagogique et coupe le lien, déjà fragile, entre les lycéen-nes et l'administration. En instituant le soupçon, la défiance et la répression comme mode de régulation des relations sociales, elle divise la communauté éducative.

Le groupe Alternative Écologiste et Sociale propose la création d'une action *Pour un meilleur "vivre ensemble" dans les lycées*, dont l'objectif principal sera le financement de l'organisation de tables rondes et/ou d'ateliers avec des professionnel-les (sociologues, psychologues, éducatrices, professeur-es, lycéen-nes), qui travaillent sur la problématique du "vivre ensemble" dans les établissements scolaires.

Ces différents moments d'échanges permettront d'aboutir à plusieurs propositions pédagogiques afin d'améliorer le vivre ensemble dans les lycées. Le conseil régional se doit d'apporter des réponses pédagogiques aux problèmes rencontrés dans les établissements scolaires qu'il administre. La réponse sécuritaire est une réponse populiste qui ne résout jamais les difficultés et attise les tensions.

**La Présidente du groupe :**



**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**
**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
 Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
 Fonctionnement  
 Chapitre 932 - Enseignement  
 Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes  
 Programme HP28-004  
 Action Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires

**Texte de l'amendement :**

**L'action suivante est abondée des sommes indiquées.**

	<b>Autorisations d'Engagement</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme HP28-004 : Aide aux élèves de second cycle</b>		
<i>Aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires</i>	+6	+6

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », Sous-section 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux »


**Exposé des motifs :**
**AUGMENTER LES AIDES ATTRIBUÉES AUX LYCÉEN-NES POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ**

Les aides attribuées aux élèves du second cycle permettent aux lycéen-nes de poursuivre leurs études sereinement. Ces aides sont allouées à des familles modestes qui ne sont pas en capacité de payer l'intégralité des frais liés à la scolarité de leurs enfants. Diminuer ces aides, c'est atteindre les familles franciliennes les plus précaires. Le groupe Alternative Écologiste et Sociale s'oppose à ces baisses de dotations et demande dans cet amendement l'augmentation de l'intégralité des aides allouées aux familles et aux lycéen-nes par la région Île-de-France. Nous demandons cependant que ces aides soient allouées exclusivement aux élèves et à leur famille étudiants dans les lycées publics.

L'aide régionale à la demi-pension, l'aide régionale à l'équipement des lycéens ainsi que l'aide régionale à

l'acquisition de manuels scolaires sont donc augmentées, dans un soucis de solidarité et d'égalité entre les familles et les lycéen-nes. La région Île-de-France se doit d'être solidaire avec ses administrés les plus en difficultés.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.



## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Investissement  
Chapitre 902 : Enseignement  
Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes  
Programme HP28-005

#### Texte de l'amendement :

**Une nouvelle action est créée et abondée des sommes indiquées.**

	Autorisations de Programme	Crédits de Paiement
<b>Programme HP28-005 : Schéma des formations</b>	M €	M €
<i>Nouvelle Action : Budgets participatifs</i>	1	1

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous-section 82 « Routes et voiries »

#### Exposé des motifs :

### **RÉTABLIR LES BUDGETS PARTICIPATIFS DANS LES LYCÉES, REDONNER AUX LYCÉENNES LA POSSIBILITÉ DE PORTER DES PROJETS**

En France, la participation électorale est en baisse chaque année et le recul de l'engagement citoyen, notamment des jeunes, pourrait devenir un problème majeur pour notre démocratie.

La démocratie n'est pas un état de fait mais un processus qui nécessite une animation continue pour susciter la participation. Le budget participatif dans les lycées permettrait aux lycéen-nés de porter des projets scolaires et citoyens et ainsi de découvrir sur quels fondements et à quelles conditions nous vivons dans une société démocratique. La majorité régionale a décidé de

remplacer ce “budget participatif” par des “budgets d’autonomie”, dont les fonds sont uniquement utilisés par les proviseur-es des établissements. Là où nous invitons les élèves à se saisir des enjeux qui se posent à nous, à débattre pour trouver des modes de résolution communs, l’exécutif a préféré confier aux proviseur-es et à eux seuls l’initiative.

Pour autant, après une expérimentation menée en 2017 et en 2018, ces budgets d’autonomie en investissement ne sont plus financés dans le projet de budget 2020, faute de demandes des établissements. Ce recul est l’aveu d’un échec de l’exécutif régional, à moins qu’il ne s’agisse d’une volonté centralisatrice du pouvoir par l’exécutif régional très éloignée en effet de l’objectif d’éducation à la démocratie des budgets participatifs. L’échec de cette éphémère expérimentation doit rappeler le succès des anciens budgets participatifs et il faut désormais en tirer les conséquences.

Le groupe Alternative Écologiste et Sociale demande le rétablissement des budgets participatifs dans les lycées franciliens pour offrir aux jeunes qui y étudient la possibilité d’imaginer de nouvelles actions au sein de leurs établissements.

Les lycéen-nes sont de plus en plus sensibilisé-es aux enjeux sociaux, sociétaux et climatiques de notre pays, il est du devoir des institutions publiques de leur donner des capacité d’agir démocratiquement, et en toute autonomie, pour imaginer des actions nouvelles et innovantes.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Fonctionnement

Chapitre 932 - Enseignement  
Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-005  
Action Réussite des élèves

#### Texte de l'amendement :

**L'action suivante est abondée des sommes indiquées.**

	<b>Autorisations d'Engagement</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme HP28-005 : Schéma des formations</b>		
<i>Réussite des élèves</i>	+12	+12

Cet amendement de 12 millions d'euros en AE et de 12 millions d'euros en CP est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », Sous-section 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux »

#### Exposé des motifs :

### **LUTTER RÉELLEMENT ET EFFICACEMENT CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE**


La majorité régionale prétend depuis le début de la mandature que la lutte contre le décrochage scolaire des jeunes Francilien-nes était une grande cause pour laquelle d'importantes sommes seraient investies afin d'aboutir à des projets efficaces.

La réalité est toute autre, car peu de moyens financiers sont réellement mobilisés pour lutter contre le décrochage scolaire. L'action mise en avant par l'exécutif régional, c'est à dire la mise en place d'une plateforme téléphonique dont le rôle serait d'appeler individuellement les élèves dits "décrocheurs" est loin d'être efficace.

Le groupe AES demande l'augmentation des fonds alloués à l'action "*Réussite des élèves*" afin que de réels moyens soient mobilisés pour lutter contre le décrochage scolaire grâce à des pratiques pédagogiques et efficaces.

De simples appels à projets par intermittence n'auront jamais d'impact utile sur les lycéen-nes francilien-nes, mais feront, à coup sûr, les bonnes affaires de prestataires de services privés à qui ils sont délégués.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized name.

## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Fonctionnement

Chapitre 932 - Enseignement  
Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes  
Programme HP28-005

#### Texte de l'amendement :

L'action suivante est créée et abondée des sommes indiquées.

	Autorisations d'Engagement	Crédits de Paiement
	M €	M €
<b>Programme HP28-005 : Schéma des formations</b>		
<i>Nouvelle action : Aide à l'introduction d'alternatives végétariennes dans les restaurants scolaires</i>	0,2	0,2

Cet amendement de 0,200 million d'euros en AE et de 0,200 million d'euros en CP est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-section 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux »

#### Exposé des motifs :

### POUR UNE ALTERNATIVE VÉGÉTARIENNE DANS LES MENUS DES CANTINES DES LYCÉES

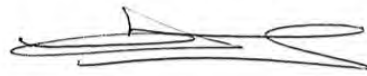
De plus en plus de familles franciliennes, sensibles à l'invraisemblable souffrance animale induite par l'élevage industriel et/ou à la nécessité de diminuer notre apport en protéines animales si nous voulons rester en bonne santé, réduisent ou suppriment la part d'aliments carnés dans leur alimentation.

Plusieurs expérimentations ont déjà été conduites dans d'autres collectivités pour proposer aux élèves des menus végétariens et près de 20% d'entre eux portent leur choix sur cette alternative. Dans les faits, nombre d'élèves ne prennent plus la part carnée dans les menus actuellement proposés. Ceci augmente le gaspillage alimentaire et le risque d'une carence en protéines pour les élèves.

La création d'une alternative végétarienne adaptée permettra de garantir un apport suffisant en protéines pour les élèves qui, aujourd'hui, se voient obligé-es de composer avec un menu carné non adapté.

Cet amendement vise donc à répondre aux demandes des familles et des élèves et à inciter les EPLE à proposer des alternatives végétariennes adaptées dans les menus proposés aux élèves.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.

**CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**
**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020**

Titre II – dispositions relatives aux charges  
 Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
 Investissement  
 Chapitre 902 : Enseignement  
 Sous-section 2 : Enseignement du second degré  
 Code fonctionnel 222 : Lycées Publics  
 Programme HP222-008

**Texte de l'amendement :**

**Une nouvelle action est créée et abondée des sommes indiquées.**

	<b>Autorisations de Programme</b>	<b>Crédits de Paiement</b>
	M €	M €
<b>Programme HP222-008 : Équipement des lycées publics</b>		
<i>Nouvelle action : Adaptation des cantines pour une alimentation bio et locale</i>	+2	+2

Cet amendement est gagé sur le chapitre 908 « Transport », sous-section 82 « Routes et voiries ».

**Exposé des motifs :**
**POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ DANS LES LYCÉES ET EN FINIR AVEC L'UTILISATION DES MATIÈRES PLASTIQUES**

Si l'exécutif régional s'est engagé en faveur de la mise en place d'une alimentation bio et locale dans les cantines scolaires à horizon 2024, le groupe Alternative Écologiste et Sociale s'interroge sur la volonté de l'exécutif de mettre réellement en œuvre les solutions adéquates pour une alimentation saine et de qualité pour les lycéen-nes.

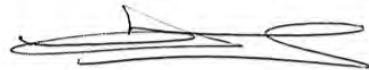
Plutôt que de valoriser le patrimoine des lycées privés avec l'argent public, il est temps que la Région mette en place les nécessaires adaptations des locaux des cantines des lycées publics pour la préparation de repas biologiques qui respectent la santé des lycéen-nes..

En effet, le passage de l'expérimentation à la mise en place effective d'une alimentation bio et locale dans les cantines rend nécessaire une adaptation des cantines et des modes de transformation des produits et de leur préparation. Les cantines doivent être dotées du matériel nécessaire - notamment par la prise en compte de la gestion des déchets alimentaires par des unités de compostages adaptées.

Par ailleurs, le système de liaison froide dans les cantines a provoqué une utilisation massive du plastique comme contenant afin de réchauffer les plats servis dans les établissements. Au-delà de la question de l'augmentation des déchets induite (en Europe, la production totale de plastiques est passée à plus de 64 millions de tonnes en 2017, dont moins de 15% sont recyclés), ces contenants dégagent des perturbateurs endocriniens au chauffage et constituent un véritable risque pour les personnes qui y sont confrontées.

L'utilisation du plastique dans les cantines est, comme partout ailleurs, une bombe à retardement sanitaire. La Région doit prendre des dispositions sans attendre en mettant en place un dispositif spécifique afin d'arrêter le plus rapidement possible l'utilisation du plastique dans les cantines.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a cursive name.



## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Fonctionnement

Chapitre 932 - Enseignement  
Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes

Programme HP28-005

Action pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations

#### Texte de l'amendement :

L'action suivante est abondée des sommes indiquées.

	Autorisations d'Engagement	Crédits de Paiement
	M €	M €
<b>Programme HP28-005 : "Schéma des formations"</b>		
<i>Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations</i>	+0,3	+0,3

Cet amendement de 0,300 million d'euros en AE et de 0,300 million d'euros en CP est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », sous-section 02 « Administration générale », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux ».

#### Exposé des motifs :

### **LUTTER CONTRE L'ENSEMBLE DES DISCRIMINATIONS, SANS DISTINCTIONS**

Les pratiques discriminatoires sont contraires à la loi qui les définit comme un "traitement défavorable appliqué à une personne ou à un groupe en fonction de l'origine réelle ou supposée de ses membres, de leur apparence, de leur religion réelle ou supposée, d'une situation de famille, etc".

En plus d'être préjudiciables à celles et ceux qui en sont les victimes, elles menacent notre société qu'elles fragmentent en groupes antagonistes. Elles s'inscrivent dans notre histoire et se

nourrissent de phénomènes contemporains : le patriarcat, l'esclavage, la colonisation, l'impérialisme et les nationalismes du 19ème siècle mais aussi aujourd'hui les inégalités sociales.

Pour autant, cette liste ne saurait être exhaustive et on pourrait aussi parler de la propension des élites politiques à fabriquer des boucs émissaires pour dissimuler au mieux l'incurie de leurs politiques au pire, leur active participation à la production de l'inégalité et des drames qu'elle engendre au plan national comme international. Ou de la complicité d'intellectuel-les réactionnaires qui y trouvent une occasion d'occuper un espace privilégié dans le champ médiatique.

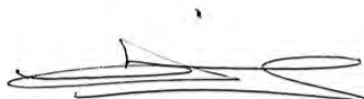
Il convient d'ajouter que les discriminations se nourrissent les unes les autres et qu'on ne saurait lutter efficacement contre une de leur manifestation sans s'attaquer aux autres.

Par cet amendement et dans le cadre de ses prérogatives, notre Région souhaite réaffirmer son engagement à lutter contre toutes les formes de discriminations et ainsi travailler à la cohésion de notre société.

C'est pourquoi, elle soutiendra les initiatives qui, destinées aux établissements scolaires du second degré dont elle a la charge, viseront à lutter contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, le sexisme, l'homophobie, etc. en particulier à travers un exposé informé par des chercheuses ou des chercheurs des phénomènes historiques complexes qui expliquent leur génération.

Il en va ainsi de l'esclavage et de la colonisation pour le racisme, des antagonismes religieux et des nationalismes pour l'antisémitisme, de la colonisation et des luttes politiques contemporaines pour l'islamophobie, du patriarcat séculaire et des formes contemporaines de la domination masculine pour le sexisme et l'homophobie. Là encore la liste ne saurait être exhaustive.

**La Présidente du groupe :**



## CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019

### Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

Titre II – dispositions relatives aux charges  
Annexe 6 : Enseignement secondaire (CR 2019-906)  
Fonctionnement

Chapitre 932 - Enseignement  
Sous-section 28 : Autres services périscolaires et annexes

Code Fonctionnel 222 - Lycées publics

Programme HP28-004

Action Aide régionale à l'équipement des lycéens

#### Texte de l'amendement :

L'action suivante est abondée des sommes indiquées.

	Autorisations d'Engagement	Crédits de Paiement
	M €	M €
<b>Programme HP28-004 : Aide aux élèves de second cycle</b>		
<i>Aide régionale à l'équipement des lycéens</i>	+ 0,5	+0,5

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 « Services Généraux », Sous-section 02 « Administration générale », Code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux »

#### Exposé des motifs :

### **AUGMENTER LES AIDES ATTRIBUÉES AUX LYCÉEN-NES POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ**

Les aides attribuées aux élèves du second cycle permettent aux lycéen-nes de poursuivre leurs études sereinement. Ces aides sont allouées à des familles modestes qui ne sont pas en capacité de payer l'intégralité des frais liés à la scolarité de leurs enfants. Diminuer ces aides, c'est atteindre les familles franciliennes les plus précaires. Le groupe Alternative Écologiste et Sociale s'oppose à ces baisses de dotations et demande dans cet amendement l'augmentation de l'intégralité des aides allouées aux familles et aux lycéen-nes par la région Île-de-France. Nous demandons cependant que ces aides soient allouées exclusivement aux élèves et à leur famille étudiants dans les lycées publics.

L'aide régionale à la demi-pension, l'aide régionale à l'équipement des lycéens ainsi que l'aide régionale à l'acquisition de manuels scolaires sont donc augmentées, dans un souci de solidarité et d'égalité entre les familles et les lycéen-nes. La région Île-de-France se doit d'être solidaire avec ses administrés les plus en difficultés.

**La Présidente du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

**CONSEIL REGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2019**

**Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2019**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

ANNEXE 6

INVESTISSEMENT

Chapitre **902 : Enseignement**

Sous-section **22 : Enseignement du second degré**

Code Fonctionnel **222 : Lycées publics**

Programme **HP222-004 : Rénovation des lycées publics**

**Action « Rénovation des lycées publics »**

Modification d'article(s)  / Suppression d'article(s)  / Créations d'article(s) additionnel(s)

**TEXTE DE L'AMENDEMENT :**

L'action « Rénovation des lycées publics » est abondée de +1M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Cette augmentation est rendue possible par une baisse de -1 M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement de l'action « Aménagement de voirie départementale », du programme HP823-003 « Aménagement des infrastructures de voirie départementale » de l'annexe 10 Transports et Mobilités.

**EXPOSÉ DES MOTIFS :**

Il est proposé d'abonder l'action « Rénovation des lycées publics » de +1M€ en autorisations de programme et en crédits de paiement afin de permettre le financement de travaux de rénovation de 1 000 places d'internat vides dans les établissements franciliens.

Ces places d'internat seront attribuées en priorité aux élèves en situation de décrochage scolaire, particulièrement du fait de l'éloignement entre le domicile et les lieux d'enseignement.

Cette proposition s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du Plan de lutte contre le décrochage scolaire voté en mai dernier. Les conditions d'une meilleure orientation des jeunes et une meilleure connaissance de l'offre des métiers et des formations seront garanties.

C'est le sens de cet amendement.

  
Le Président du groupe :  
Jean-François VIGIER



**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière du 16 au 18 décembre 2019

Rapport n° CR 2019-906

Projet de budget pour 2020

## AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-Fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

**Programme “Schéma des formations”**

### **Création d'une action “Forum régional de l'alimentation saine et locale pour les lycéens”**

Cette action est abondée de 0,100M € en AE et en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 930, Fonction 02 - Administration générale, Sous-fonction 021 - Conseil régional, Programme - Jeunesse et Vie associative, Action “Citoyenneté et Valeurs de la République”.

### **Exposé des motifs :**

Le Groupe RN-IDF souhaite la création d'une action “Forum régional de l'alimentation saine et locale pour les lycéens” ayant pour objectif de réunir tous les professionnels de l'alimentation (nutritionnistes, naturopathes, agriculteurs, médecins, etc...), afin d'apprendre aux lycéens à se nourrir sainement sans dépenser davantage. Il doit également favoriser la mise en place de projets “alimentation et santé” dans les établissements de la région.

Wallerand de Saint Just



**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

**Séance plénière du 16 au 18 décembre 2019**

**Rapport n° CR 2019-906**

**Projet de budget pour 2020**

## **AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-Fonction 22 – Lycées publics

**Programme – “Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics”**

**Création d'une action : Cellule régionale d'écoute et d'accompagnement des professeurs victimes de violences**

**Cette action sera dotée de 0,050 M€ en AE et en CP.**

Cette action est gagée sur le Chapitre 932 – Enseignement, Sous-Fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes, Programme – “Schéma des formations”, Action “Actions pour la citoyenneté, la participation lycéenne et la lutte contre les discriminations”.

### **Exposé des motifs :**

A la suite du braquage d'une enseignante par un élève armé à Créteil en octobre 2018, une vidéo a fait le tour des réseaux sociaux. Ces images choquantes ont déclenché des dizaines de milliers de témoignages de professeurs. Un hashtag “pasdevague” avait même été lancé sur un réseau social connu de tous. Les professeurs avaient notamment dénoncé l'absence de soutien de la part de leur hiérarchie et un sentiment d'abandon. Pourtant, près d'un an plus tard, les agressions à l'encontre des professeurs perdurent, pire elles se multiplient. Il y a quelques jours, une nouvelle vidéo montrait un élève asséner des coups violents à son professeur de lycée à Sarcelle. Et que dire de cette directrice d'école qui s'est suicidée le 21 septembre dernier, dont la lettre d'adieu poussait un dernier cri de désespoir sur des conditions de travail qui submergent les enseignants dès la maternelle et sur l'absence de considération de l'Éducation nationale ?

Le groupe RN-IDF ne cesse de le marteler avec force depuis le début de cette mandature, le système éducatif doit être revu dans son ensemble. Et le Conseil régional a le devoir de participer, à son niveau, à cette restructuration tant demandée par les professeurs de lycées, abandonnés par le Gouvernement et par l'Education nationale. Et cela passe dans un premier temps par une meilleure écoute, par un accompagnement plus efficace et surtout plus humain. C'est pourquoi, le groupe RN-IDF propose la création d'une cellule régionale de veille et d'alerte visant à améliorer les remontées de signalement d'agression et de violence à l'encontre des professeurs. Cette cellule permettra également de mieux les accompagner dans leurs démarches administratives et

juridiques notamment à la suite d'une agression.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just





**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière du 16 au 18 décembre 2019

Rapport n° CR 2019-906

Projet de budget pour 2020

## **AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-Fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

**Programme – “Aides aux élèves de second cycle”**

**Création d'une action : aide régionale à l'acquisition d'outils numériques**

**Cette action sera dotée de 0,250 M€ en AE et en CP.**

Cette action est gagée sur le chapitre Chapitre 932 – Enseignement, Sous-Fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes, Programme – “Aides aux élèves de second cycle”, Action “Aide à l'acquisition des manuels scolaires”.

### **Exposé des motifs :**

Les lycéens les plus fragiles, ceux situés dans les zones rurales, sont particulièrement touchés par la fracture numérique qui s'est installée au fil du temps. Cette fracture constitue un véritable frein à la réussite de leurs études. Il est important de rappeler que le nonaccès aux moyens de communications numériques fixes et mobiles est un facteur aggravant d'exclusion et un frein réel à l'insertion des jeunes dans la vie active.

Pourtant, le fossé de l'accès aux télécoms qui se manifeste à la fois par une moins bonne connaissance des outils numériques et par le sous-équipement des lycéens ruraux, ne cesse de se creuser. Or, subir ce fossé éloigne irrémédiablement les lycéens du système éducatif et du marché du travail.

C'est pourquoi, le groupe RN-IDF souhaite créer une ligne budgétaire dédiée à l'aide régionale à l'acquisition des outils numériques pour les lycéens ruraux les plus fragiles. Dans le cadre d'une expérimentation, cette action est dans un premier temps abondée de 0,250 M€.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just



**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

**Séance plénière du 16 au 18 décembre 2019**

**Rapport n° CR 2019-906**

**Projet de budget pour 2020**

## **AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-Fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes

**Programme – “Aides aux élèves de second cycle”**

**Création d'une action : Port non obligatoire de l'uniforme**

**Cette action est abondée de 0,025 M€ en AE et en CP.**

Cette action est gagée sur le chapitre Chapitre 932 – Enseignement, Sous-Fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes, Programme – “Aides aux élèves de second cycle”, Action “Aide à l'acquisition des manuels scolaires”.

### **Exposé des motifs :**

Le groupe RN-IDF propose à l'exécutif de mettre en place le port, non-obligatoire, d'un uniforme portant la devise républicaine pour les lycéens et les lycéennes, dans les établissements publics qui souhaitent expérimenter cette initiative. En cas de partenariat avec un lycée, la région apportera une aide financière régionale aux parents de lycéens, qui n'ont pas les moyens financiers d'acheter un uniforme. Cette aide se concrétisera en fonction du quotient familial des parents. A titre d'expérimentation, il est prévu de créer une ligne budgétaire de 0,025 M€.

Cette initiative, non contraignante, a été mise en place, en 2018, dans 6 écoles de la commune de Provins.

Par ailleurs, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer s'est prononcé, en 2018, en faveur du port de l'uniforme dans les écoles qui le souhaitent.

Le lycée a pour mission de forger des futurs citoyens, donc tout ce qui peut contribuer à montrer que tous les lycéens sont des enfants de la République est très bien pour la cohésion nationale. En outre, l'uniforme est vecteur d'égalité et permettrait un meilleur climat scolaire.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just



**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière du 16 au 18 décembre 2019  
Rapport n° CR 2019-906  
Projet de budget pour 2020

## **AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Fonction 22 - Enseignement du second degré

Sous-fonction 222 – Lycées publics

**Programme - Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics**

**Création d'une action intitulée "Formation des agents à la sécurité".**

**Cette action sera dotée de 0,500 M€ en AE et en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930 "Services généraux", fonction 02 "Administration générale", sous-fonction 202 "Autres moyens généraux".

### **Exposé des motifs :**

Les actes de délinquance et les intrusions dans les lycées sont en constante progression en Ile-de-France. En effet, il ne se passe pas un jour sans que la presse relate des agressions à l'encontre des élèves et des professeurs.

Alors que Valérie Pécresse, présidente de la Région Ile-de-France a fait de la sécurisation des lycées une de ses priorités régionales en dépensant plusieurs millions d'euros dans la vidéo surveillance et en y consacrant 26,5 M€ au budget 2019, dont 25 M€ d'investissement, il est regrettable de voir ces actes de délinquance se multiplier au sein des établissements franciliens. Preuve en est que la vidéo-surveillance ne réglera pas à elle seule les problèmes d'insécurité.

Le groupe RN-IDF exhorte la présidente de la Région à revoir sensiblement sa politique en matière de sécurité. C'est pourquoi, le groupe RN-IDF propose de créer une ligne budgétaire dédiée à la formation du personnel humain à la sécurité. Cette formation permettra aux agents de suivre des cours théoriques et pratiques relatifs à la sécurité dans les lycées.

A l'heure où les établissements scolaires sont victimes de l'ensauvagement de la société, la majorité régionale doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des lycéens, des professeurs et des personnels.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just



**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

**Séance plénière du 16 au 18 décembre 2019**  
**Rapport n° CR 2019-906**  
**Projet de budget pour 2020**

## **AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 6 – Enseignement secondaire**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 932 – Enseignement  
Fonction 28 - Autres services périscolaires et annexes  
Programme HP28-005 - Schéma des formations  
**Action – Enseignement numérique**

### **Création d'une action intitulée "Enseignement numérique".**

Cette action est abondée de 0,050 M€ en AE et en CP.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 931 "Formation professionnelle et apprentissage", sous-fonction 11 "Formation professionnelle", programme HP11-006 "Formations qualifiantes et métiers".

### **Exposé des motifs :**

La plateforme numérique d'enseignement existe déjà pour les universités, elle donne accès aux cours audio MP3 ou vidéo et aux cours numériques, aux exercices et contrôles, aux forums de discussion, et permet d'échanger avec les professeurs.

Elle vise particulièrement les étudiants reprenant leurs études, souhaitant travailler pour subvenir à leurs besoins, ayant des difficultés pour se déplacer en transports en commun, habitant loin de l'université.

Une plate-forme qui pourrait être un excellent outil aussi pour les lycéens décrocheurs. Elle pourrait notamment permettre aux lycéens victimes d'agression, à la suite de bagarres entre bandes rivales, de suivre les cours en version numérique, depuis leur domicile. Dans son dossier « Enquête » du lundi 16 septembre 2019, *Le Parisien* nous apprend que deux semaines seulement après la rentrée, des bagarres entre bandes ont déjà éclaté aux abords de plusieurs collèges et lycées franciliens. En conséquence, certains élèves sont obligés de renoncer à se rendre au lycée pour éviter de se faire agresser. D'autres sont obligés de changer de lycées, quand ils y parviennent. Et il est toujours difficile pour un élève de changer de lycée en cours d'année, surtout quand l'établissement est éloigné du domicile : problème de transports, difficultés pour se lever plus tôt, etc. D'ailleurs, ces critères sont souvent cités par les études comme facteurs favorisant le décrochage scolaire.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just





**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

**Séance plénière du 16 au 18 décembre 2019**  
**Rapport n° CR 2019-906**  
**Projet de budget pour 2020**

## **AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 6 – Enseignement secondaire**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 932 – Enseignement  
Sous-Fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes  
**Programme “Schéma des formations”**

**Création d'une action “Campagne d'information pour améliorer les habitudes alimentaires des lycéens”**

**Cette action est dotée de 0,050M € en AE et en CP.**

Cet amendement est gagé sur le chapitre 930, Fonction 02 - Administration générale, Sous-fonction 021 - Conseil régional, Programme - Jeunesse et Vie associative, Action “Citoyenneté et Valeurs de la République”.

### **Exposé des motifs :**

En France, les 15-25 ans ont tendance à acquérir des habitudes alimentaires déséquilibrées et déstructurées qui les exposent au surpoids. De plus, l'augmentation du temps passé devant les écrans aggrave ce risque en favorisant la sédentarité et le grignotage. Une enquête récente de l'IPSOS a montré que les adolescents ont tendance à perdre les bonnes habitudes qu'ils avaient plus jeunes.

À quinze ans, 48 % des Français ne prennent pas de petit-déjeuner au moins une fois sur deux, contre 28 % à onze ans. Seulement un tiers des adolescents consomment un fruit et un légume chaque jour, alors qu'un quart d'entre eux boivent « souvent » des sodas au cours des repas.

Les adolescents français ont tendance à manger « à l'américaine », c'est-à-dire tout au long de la journée : 54 % d'entre eux déclarent prendre au moins un repas sur deux en horaires décalés. La pratique des écrans tend à favoriser ce mode alimentaire : 61 % disent manger au moins une fois sur deux leur repas devant un écran !

Pour toutes ces raisons, le groupe RN-IDF exhorte l'exécutif à lancer des campagnes d'information dans les établissements visant à améliorer les habitudes alimentaires des lycéens et des

lycéennes.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just



**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière du 16 au 18 décembre 2019

Rapport n° CR 2019-906

Projet de budget pour 2020

## **AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges

**Annexe 6 – Enseignement secondaire**

**Fonctionnement**

Chapitre 932 – Enseignement

Sous-Fonction 22 – Enseignement du second degré

Code fonctionnel 222 – “Lycées publics”

Programme HP 222-017 “Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics”

**Action “DGFL Lycées publics”**

**L'action DGFL Lycées publics est abondée de 5,965 M€ en AE et en CP.**

Le financement de cet amendement est gagé sur le Chapitre 932 – Enseignement, Sous-Fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes, Programme “Schéma des formations”, Action : Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves

### **Exposé des motifs :**

L'augmentation financière de cette action vise tout simplement à mieux répondre aux besoins des lycées situés dans les zones rurales, afin de leur permettre de réaliser des projets culturels et pédagogiques indispensables aux biens-être des lycéens ruraux.

Wallerand de Saint Just



**Conseil régional**

Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière du 16 au 18 décembre 2019  
Rapport n° CR 2019-906  
Projet de budget pour 2020

## **AMENDEMENT**

Titre II – Dispositions relatives aux charges  
**Annexe 6 – Enseignement secondaire**  
**Fonctionnement**  
Chapitre 932 – Enseignement  
Sous-Fonction 28 – Autres services périscolaires et annexes  
Programme “Schéma des formations”  
**Action : Budget d'autonomie éducative et réussite des élèves**

**Cette action n'est pas créditée.**

Les AE et les CP passent de 5,965 M€ à 0,00 M€.

Les 5,965 M€ en AE et en CP sont transférés sur le Chapitre 932 – Enseignement, Sous-Fonction 22 – Enseignement du second degré, Code fonctionnel 222 – “Lycées publics”, Programme HP 222-017, “Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics”, Action “DGFL Lycées publics”

### **Exposé des motifs :**

La Loi relative aux libertés et responsabilités des universités ou la loi Pécresse (LRU) votée lorsque François Fillon était Premier ministre a été une véritable catastrophe pour les établissements d'enseignement supérieur : cette loi a en effet complètement désorganisé les universités et ne leur a pas donné les moyens d'assurer les nouvelles missions qui leur étaient confiées.

Cette autonomie entraîne également des conséquences graves pour les enseignements qui sont dispensés : dépourvues de moyens financiers, certaines universités sont obligées de procéder à la fermeture de cursus ou de filières ; ce qui contrevient au principe d'égalité.

Le Rassemblement national s'est toujours opposé à cette autonomie et à son extension à l'école primaire, au collège, et également au lycée.

Wallerand de Saint Just.

Wallerand de Saint Just

**SEANCE PLENIERE DES 16, 17 et 18 DECEMBRE 2019**

**CR 2019-075 : PROJET DE BUDGET 2020  
ANNEXE N° 6 – ENSEIGNEMENT SCOLAIRE**

**SOUS-AMENDEMENT DE L'EXECUTIF  
EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 039 PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DES  
DEMOCRATES ET INDEPENDANTS**

Le 1<sup>er</sup> alinéa de l'amendement n° 039 présenté par le groupe UDI est rédigé comme suit :

« L'action « Rénovation des lycées publics » est abondée de +1 M€ en autorisations de programme. »

Le 2<sup>ème</sup> alinéa est supprimé.

**REPONSE DE L'EXECUTIF :**

Le présent sous-amendement vise à retirer le gage de cet amendement.

Dotée de près de 246 M€ en crédits de paiement l'action « Rénovation des lycées publics » pourra absorber les crédits de paiement associés à la hausse de 1 M€ des autorisations de programme.

L'Exécutif propose d'adopter cet amendement.